



DECISION N° 2023 - 404

**Concours financier à court terme - Ouverture d'un
crédit de trésorerie de 5 millions d'euros auprès de la
Société Générale**

Direction Finances et Budget
Service Financier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de l'offre de concours financier à court terme de la Société Générale en date du 10 mars 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De contracter auprès de la Société Générale, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, une ouverture de crédit de trésorerie présentant les caractéristiques suivantes :

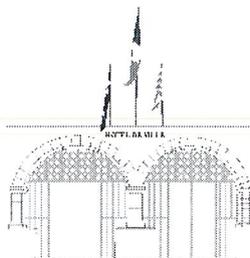
Montant : 5 000 000 €

Durée : un an à compter de la date de signature du contrat

Taux : Euribor moyen mensuel 1 mois « EUF1M » + 0,50 %. En présence d'un index négatif, l'index égal à zéro s'applique

Calcul des intérêts : mensuellement à terme échu au plus tard quinze jours après la fin du mois civil précédent et calculés en fonction du nombre exact de jours écoulés, en appliquant le diviseur réglementaire de 360 jours

Forfait de gestion : 1 500 €



Commission de confirmation : 0,10 % l'an sur le montant total de la ligne, perçus trimestriellement d'avance. Le décompte de cette commission s'effectue sur la base d'un nombre exact de jour du trimestre rapporté à une année de 360 jours.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 13 AVR. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20230413-J71716-AV-J-J

Accusé reçu le : 13 AVR. 2023

Affiché le : 13 AVR. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire

